



*Ministère de l'éducation nationale,
de l'enseignement supérieur et de la recherche*

Le ministre

Paris, le 16 JUIL. 2014

A

Monsieur Didier MIGAUD
Premier Président de la Cour des Comptes

Objet : Office national d'information sur les enseignements et les professions (ONISEP) – Exercices 2007 à 2012

Référence : votre référé n° 70 035 du 21 mai 2014

Les recommandations de la Cour des Comptes répondent aux préoccupations de mon ministère de faire évoluer la relation avec l'Office national d'information sur les enseignements et les professions afin de répondre aux nouveaux enjeux liés à l'évolution du paysage de l'orientation tout au long de la vie et aux dispositifs réglementaires mis en place, notamment en ce qui concerne l'enseignement scolaire et supérieur.

Ainsi, l'ONISEP participe à l'expérimentation du service public régional de l'orientation (SPRO) menée dans huit régions avec l'objectif de préciser la place accordée à l'enseignement scolaire et le rôle des différents organismes, dans le cadre des compétences partagées entre l'Etat et les collectivités territoriales. En tout état de cause, l'ONISEP assumera, dans le futur SPRO, un double rôle de production et diffusion de l'information, d'une part, et d'accueil et accompagnement des élèves, d'autre part.

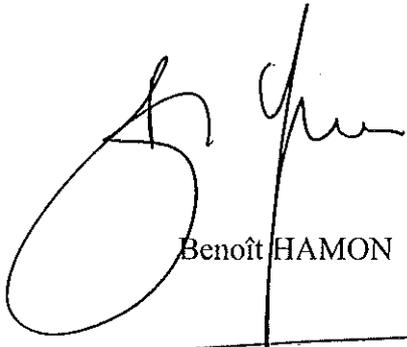
En outre, le ministère s'engage à élaborer en 2014 avec l'opérateur un contrat pluriannuel d'objectifs et de performance qui permettra de définir les orientations stratégiques de développement de son activité et les indicateurs pour évaluer les résultats obtenus (recommandation n°5).

Ce contrat permettra notamment de préciser l'adaptation de l'organisation territoriale de l'ONISEP à la régionalisation de l'orientation afin que l'Onisep, créateur et diffuseur d'informations sur les métiers et les enseignements, puisse contribuer le plus efficacement possible au service public régional de l'orientation (SPRO) (recommandation n°1). L'accord-cadre entre l'Etat et l'Association des Régions de France en cours d'élaboration s'inscrit dans cette démarche.

Compte tenu de l'élargissement des missions de l'ONISEP à l'information et la prospective sur les métiers et les débouchés professionnels, le ministère étudie les modalités d'une participation accrue du ministère chargé de l'emploi (recommandation n°2) dans le cadre d'un partenariat renforcé avec les CARIF-OREF.

Le ministère, en mettant en place un conseil stratégique des tutelles à compter de la rentrée 2014, définira avec l'ONISEP une stratégie portant notamment sur la politique d'édition et de diffusion, afin de répondre aux besoins effectifs des publics, des établissements et des services du ministère. Ainsi seront déterminés conjointement le volume et la nature des publications numériques et papiers, leur caractère gratuit ou onéreux, qui répondront aux attentes du public concerné et à l'intérêt économique de l'ONISEP. Les conséquences liées à la politique d'open data sur le positionnement de l'ONISEP seront également abordées (recommandation n°3).

Le travail engagé par l'ONISEP pour mutualiser les compétences et les moyens des DRONISEP devra être poursuivi dans le cadre d'objectifs partagés tant politiques que financiers à inclure dans le contrat de performance (recommandation n°4).



Benoît HAMON